

Accord impossible ?

Articles

Le 17 novembre 2008 |

Lundi 17 novembre à 18 heures, les discussions ont commencé pour conclure un nouvel accord interprofessionnel pour 2009-2010. A la table : les partenaires sociaux, ce que l'on appelle aussi « le groupe des dix ». D'un côté, il y a des représentants des syndicats des travailleurs. De l'autre côté, il y a les représentants des patrons : patrons de la FEB (Fédération des entreprises de Belgique) et patrons des petites et moyennes entreprises.



Photo : Belga

Les partenaires sociaux se réunissent tous les 2 ans pour trouver un accord interprofessionnel. Cet accord est conclu pour 2 ans. Il concerne 2,5 millions de travailleurs du privé. L'accord interprofessionnel détermine, entre autres choses, de combien les salaires de ces travailleurs vont pouvoir augmenter au maximum.

L'accord aborde aussi beaucoup de domaines différents : congé parental, crédit-temps, frais de déplacement...

Les discussions entre patrons et syndicats peuvent durer jusqu'à 6 semaines. Mais l'accord doit être trouvé avant la fin de l'année. Sinon, c'est l'Etat belge qui doit décider.

Accord 2009-2010

Trouver un accord interprofessionnel n'est jamais simple. Les syndicats défendent les intérêts et le pouvoir d'achat des travailleurs. Les patrons défendent les patrons et la compétitivité de leurs entreprises. La compétitivité, c'est la manière dont les entreprises belges peuvent résister à la concurrence des entreprises étrangères.

Avant que les négociations commencent, les patrons et les syndicats étaient déjà d'accord sur un point : cette année, ce ne sera pas facile de trouver un accord. En effet, avec la crise financière, la situation économique n'est pas bonne.

Cette année, donc, les discussions risquent d'être encore plus tendues que d'habitude. Les patrons disent qu'il faut limiter les salaires pour sauver la compétitivité des entreprises. Et les syndicats disent qu'il faut augmenter le pouvoir d'achat pour sortir de la crise.

Marge serrée ou pas de marge du tout ?

Depuis 1996, en Belgique, il y a une loi sur la compétitivité des entreprises. D'après cette loi, les salaires belges ne peuvent pas augmenter plus que dans les pays voisins. Or, d'après un rapport récent du Conseil central de l'économie, les salaires dans les 3 pays voisins de la Belgique - Allemagne, France et Pays-Bas- devraient augmenter de 5,1 % au maximum entre 2009 et 2010.

Le problème, c'est que cette augmentation correspond tout juste à l'index prévu en Belgique entre 2009 et 2010. Or en Belgique, la loi prévoit que, si les prix de certains produits de base augmentent, les salaires augmentent aussi automatiquement. C'est ce qu'on appelle l'indexation automatique des salaires. Si les salaires augmentent de 5,1 %, ils ne feront que s'adapter à l'index. Il n'y aurait donc plus de marge pour une hausse réelle des salaires. Même pas pour la adapter les barèmes des employés.

Des points de vue opposés

Mais patrons et syndicats vont discuter d'autres sujets. Et sur ces sujets-là non plus, ils ne sont pas d'accord. Les patrons voudraient encore réduire les charges sociales sur les salaires. Ils voudraient aussi modifier le régime des allocations de chômage. Les patrons voudraient limiter ces allocations dans le temps. Ou les faire baisser au fil du temps. On reparlera donc certainement d'activation des chômeurs.

Les syndicats, eux, insistent sur le pouvoir d'achat. Ils exigent d'augmenter le salaire minimum. Ils veulent que les trajets travail-domicile soient mieux remboursés.

Ils veulent aussi que les allocations sociales soient liées au bien-être. En effet, indexer ces allocations ne suffit pas à compenser le coût de la vie qui augmente.

On le voit : ce ne sera pas facile de trouver un accord entre patrons et syndicats...